



Edito

L'ESPOIR CONTRE L'AUSTERITE

Le niveau des luttes déjà engagées et de celles à venir doit impérativement peser sur la période des débats électoraux et sur la nature des propositions à retenir.

En matière économique, le gouvernement a imposé un 3ème plan d'austérité fait de nouvelles régressions sociales et de baisse du pouvoir d'achat, faisant davantage payer aux salariés et aux plus pauvres une crise dont il est largement responsable. Dès le début de l'année 2012, des mesures néfastes sont entrées en application : un jour de carence pour les fonctionnaires ; la taxation des mutuelles ; la hausse de la TVA ; l'accélération de la réforme des retraites ; la diminution des prestations sociales... Notre société, où le chômage atteint des sommets, laisse une place chaque fois plus importante à la précarité et à la pauvreté : un nombre grandissant de Français ne peut plus bénéficier des soins nécessaires, d'un logement digne. Cette triste politique, faite de division et de stigmatisation, a, en plus, ajouté une TVA dite « sociale », prétendue nouvelle réduction du coût du travail qui transfère les cotisations des entreprises vers les ménages et qui attaque les fondements démocratiques de la protection sociale.

Les Services Publics, eux, continuent d'être saignés, en quantité par la disparition massive d'emplois et en qua-

lité par la dégradation des conditions de travail, par la réorganisation managériale des services, par l'individualisation nocive à tous les niveaux.

Le pouvoir en place, inquiet quant à son devenir, accélère brutalement sa politique de casse des acquis sociaux et des statuts.

Le monde éducatif n'est bien sûr pas en reste : les récents vœux présidentiels ont attaqué en particulier le collège unique, le statut des enseignants, et ont vanté les recrutements locaux, les suppressions de postes, la relégation précoce des élèves en difficulté.

Tout cela ne va pas sans résistances et actions, même s'il faut reconnaître que le mouvement social dans son ensemble a connu des jours meilleurs.

Les dernières journées d'action (celles du 11 octobre, du 13 décembre, du 18 janvier, du 29 février), dans lesquelles la FSU 22 a pris toute sa part, ont certes permis de faire entendre la voix des salariés, mais de manière insuffisante, d'autant plus que la riposte unitaire souhaitable est toujours pour le moins problématique.

Mais ici ou là des luttes emblématiques se développent, témoignant de la volonté des salariés, dans un contexte difficile, de ne pas laisser le pays perdre sa capacité de production industrielle et ses services : Sea France, Lejaby, Petroplus, Arcelor Mittal à Florange... Dans l'éducation, la période fin janvier/début février a été un point fort de l'action : grève et manifestation nationale le 31 janvier pour s'opposer au projet d'évaluation des enseignants, à la dégradation des conditions de travail et aux suppressions de postes ; rassemblements, manifestations ou grève dans tous les départements, comme le 6

Dispensé de timbrage

Saint-Brieuc CTC

P

PRESSE
DISTRIBUEE PAR

LA POSTE

février et les jours suivants dans les Côtes d'Armor, pour dénoncer les conséquences désastreuses de la carte scolaire, notamment dans le 1er degré.

Dès la fin des vacances de février, la FSU 22 et ses syndicats vont reprendre la lutte quotidienne dans un esprit unitaire.

La FSU et ses syndicats ne baisseront pas les bras !

Parce qu'on ne peut pas laisser à nouveau se dégrader les Services Publics, en particulier celui de l'Education nationale. Parce qu'il n'est ni juste ni efficace de mettre nos revendications sous la table dans l'attente passive des échéances électorales. C'est dans cet esprit que la FSU 22 prendra rapidement contact avec les représentants locaux des candidats aux élections présidentielles et législatives pour leur soumettre nos questions et propositions. Prenons chaque jour un peu plus conscience que ce sont toutes les avancées sociales de l'après-guerre qui sont menacées, que la démocratie est fortement compromise par le refus de consulter les peuples, que d'autres choix existent et sont possibles !

**Ne nous résignons pas à l'austérité !
Ayons confiance dans nos luttes !**

Le 1er mars 2012

Jean-Pierre Lecoq
Co-secrétaire départemental de la FSU

Sommaire

page 1 : Edito

page 2 : Taxation des mutuelles ; interview de Michel Fougnet, vice-président de la section départementale de la MGEN

page 3 : Laïcité - Allocation de Brigitte Jacob à la fête de la Laïcité à Plouha en décembre 2011

page 4 : Journée du 29 février à l'appel de la CES Expression des sections locales de la FSU 22

Nous avons appris à la fin de l'été que le gouvernement avait décidé, au nom de la « rigueur », de taxer les Mutuelles. Concrètement que cela signifie-t-il ? Y aurait-il, pour reprendre une sortie d'un député de l'UMP, « un trésor de guerre » caché quelque part ?

La décision prise par le Gouvernement de taxer à nouveau les Mutuelles est grave car elle compromet encore un peu plus l'accès aux soins et fait peser sur les Assurés sociaux de nouvelles contraintes financières. La MGEN qui redistribue déjà 95 euros de prestations sur 100 euros perçus doit préserver ses équilibres financiers et se voit contrainte de répercuter les conséquences de cette augmentation de la taxe sur les cotisations.

Il ne faut pas se tromper de cible et avoir présent à l'esprit que sur 100 euros de cotisations, 12 euros vont directement à Bercy !

Quelques chiffres encore : de 2001 à 2012, 320 millions d'euros cumulés de taxes ont été versés et pour la seule année 2012 ce sera déjà 200 millions d'euros ! On voit clairement l'évolution...

Quant au soi-disant « trésor de guerre » des Mutuelles, il faut rétablir des vérités : d'une part, des réserves prudentielles et imposées par la loi et d'autre part des réserves libres qui sont le résultat de 65 années de gestion sérieuse mais qui ne correspondent qu'à 490 euros par mutualiste ; on est bien loin d'un trésor que certains auraient voulu imposer au titre de l'ISF !

Peux-tu nous rappeler ce qui distingue une mutuelle comme la MGEN d'une compagnie d'assurance ?

Il y a une formule que j'aime bien et qui demeure encore d'actualité : à la MGEN, « on cotise selon ses moyens et on reçoit selon ses besoins ». C'est la nécessaire solidarité, à l'opposé du système assurantiel qui d'emblée évalue le risque et en fait payer le prix. Il ne faut pas oublier, non plus, que la MGEN est une société d'hommes et de femmes et non de capitaux et par là même n'a pas d'actionnaires à rémunérer. Le mot Mutuelle est trop souvent galvaudé !

Une véritable Mutuelle est régie par le Code de la Mutualité et non par le Code des Assurances.

La MGEN s'est associée à d'autres mutuelles pour constituer ISTYA. Quelle en est la raison ? N'y a-t-il pas là de risques d'une dérive vers une adaptation au « marché de la Santé » et donc d'une perte des valeurs mutualistes, et du contrôle démocratique par les adhérents ?

Cette Union mutualiste de groupe s'est constituée avec plusieurs Mutuelles : la MGEN, la MNT (territoriaux), la MGET (équipement), la MNH (hospitaliers), la MAEE (affaires étrangères) et la MCDEF (défense). Soyons clairs : actuellement chacune des Mutuelles conserve sa souveraineté et sa gouvernance ; elles ne sont liées que par la solidarité financière et la combinaison de leurs comptes.

Il s'agit de se rendre plus forts dans l'avenir, face à une concurrence de plus en plus exacerbée des assureurs privés.

Je suis persuadé que les « valeurs mutualistes » sont partagées et sont communes pour l'essentiel aux Mutuelles d'Istya. De toute manière, pour la MGEN, la gouvernance n'en sera pas modifiée ; les orientations et les décisions seront toujours prises en AG, les élections au Comité de Section se feront et les AD ne disparaîtront pas.

Dans la période présente, qu'envisage la MGEN pour contrecarrer l'agression du pouvoir ?

C'est vrai, l'offensive gouvernementale est d'envergure, d'autant qu'au-delà, c'est le système solidaire de protection sociale qui est mis à mal. Pour sa part, la MGEN a souhaité informer ses adhérents (articles dans le Bulletin départemental de décembre, dans la revue nationale), a mis en alerte son réseau de correspondants (réunion le 30 novembre entre autre sur ce thème). Nous nous sommes également adressés aux Parlementaires du département.

Par ailleurs, la MGEN s'est jointe au mouvement mutualiste (FNMF) en incitant les collègues à signer la pétition, à se mobiliser lors des

rencontres interrégionales sur la santé à Pacé le 22 novembre dernier en présence d'Etienne Caniard, le Président de la FNMF. La Mutualité Française ayant fait publier des encarts sur ce thème dans les quotidiens nationaux et régionaux.

Enfin, la MGEN va faire paraître un « Livre blanc » avec des propositions en matière de santé au cours des premiers mois de 2012 ; la FNMF devrait avoir une démarche similaire.

La question de la dépendance, de la perte d'autonomie est sur la sellette. La FSU préconise la prise en charge de la perte d'autonomie par la solidarité nationale dans le cadre de la Sécurité Sociale. Où en est sur ce sujet la réflexion de la MGEN ?

Cette question reste une préoccupation majeure de nos adhérents comme d'ailleurs d'une majorité de nos concitoyens.

La façon dont la FSU aborde ce sujet rejoint celle de la MGEN. Nous pensons que cela doit relever de la solidarité nationale avec un recours au financement public le plus large ; c'est la seule garantie face aux appétits des assureurs privés qui laisseraient le champ libre aux solutions individuelles coûteuses, aléatoires et inégalitaires.

La Mgen a mis en place tout récemment, incluse dans l'offre globale, une prestation « perte d'autonomie » qui est une première réponse et qui pourra s'enrichir, dans l'avenir. Elle propose aussi, même si cela est, c'est vrai, une proposition supplémentaire individuelle :

« MGEN Complément Autonomie ».

Je ne voudrais pas terminer sur cette question, sans mentionner la préparation d'une « Conférence-débat » sur la perte d'autonomie qui devrait être organisée conjointement avec la MNT, MGET, la MNH et la MGEN avant l'été 2012 à Saint-Brieuc.

Par ailleurs, la Mutualité Française Côtes d'Armor présentera à Languieux le 23 mars les propositions de la FNMF, dans le cadre d'une « table ronde » ouverte aux mutualistes pour porter la question de la Santé au coeur des débats électoraux.

*Interview réalisée par Amédée Perrot
Le 02/02 /2012*

Cher(e)s ami(e)s,

Le thème retenu pour la fête de la laïcité cette année : **Laïcité et services publics**, nous permet de revenir au premier chef sur notre service public et laïque de l'Education Nationale.

Il est tout de même sidérant de constater combien, quand on parle de laïcité, il est peu question de l'école publique et laïque, sinon pour l'envisager sous l'angle exclusif des signes religieux ostentatoires, question évidemment très importante et que nous avons, ici même, abordé largement l'an dernier pour réaffirmer notre attachement indéfectible à la loi de



1905. Ainsi, il est assez plaisant d'entendre, par exemple, M. Bayrou se faire l'apologiste de la laïcité, lui qui fut l'instigateur d'un vote au Sénat modifiant un article de la loi Falloux afin de pouvoir accorder à l'enseignement privé de nouveaux et considérables privilèges. Comme on s'en souvient, il fal-

lut le rassemblement de centaines de milliers de défenseurs de l'école laïque en janvier 1994 pour annuler cette forfaiture.

C'est pourquoi nous devons rappeler de façon constante **des principes essentiels**.

Notre dernier congrès national qui s'est tenu à Lille en février de l'an dernier a réaffirmé avec netteté, confirmant ainsi nos mandats précédents, **l'exigence d'un respect strict des règles de laïcité** par l'Etat aussi bien que par les collectivités territoriales et par l'ensemble des services publics, ainsi que par tous les responsables de ces institutions eux-mêmes, et ce à tous les niveaux.

Nous réaffirmons tout particulièrement **notre refus du dualisme scolaire** confessionnel et patronal et rappelons que les établissements privés ne peuvent en aucun cas prétendre concourir à la réalisation de missions du service public et laïque. Ces établissements ne peuvent en rien être complémentaires du service public d'éducation ; elles lui sont concurrentes, elles n'ont pas les mêmes obligations que lui et développent contre lui une stratégie commerciale pour l'affaiblir ; leur « caractère propre » leur dévolue la mission d'y propager la foi. Tout cela impose donc que l'on exclue toute forme de complémentarité entre le public et le privé, en particulier en matière d'offre de formation. Toutes les lois les lois anti-laïques, qui n'ont eu pour seul objectif que celui d'étendre les privilèges de l'enseignement privé pour en renforcer les positions au détriment de l'école publique, doivent être abrogées ; **les fonds publics doivent être réservés au service public**.

Et c'est pourquoi nous soutenons et soutiendrons **les municipalités** qui font le choix de ne pas appliquer le dispositif issu de la loi Carle qui fait obligation de financement par les communes d'écoles primaires privées implantées dans d'autres communes. D'une manière générale nous continuerons d'exiger des **collectivités territoriales** qu'elles abandonnent toute

aide non obligatoire pour l'enseignement privé, en matière de fonctionnement comme en matière d'investissement. C'est bien pourquoi la FSU s'était dressée contre l'octroi, en son temps, d'une subvention de 300 000 euros à l'UCO de Guingamp par le Conseil Général..

On ne s'étendra pas ici sur les multiples propos du Président de la République mettant en cause la laïcité de l'Etat, la laïcité de l'école. Résonne encore dans nos mémoires sa tirade sur le prêtre bien supérieur à l'instituteur dans la transmission des valeurs...

L'accord passé entre la France et le Vatican par le chanoine de Latran, ratifié par un décret, vise à la reconnaissance a priori des titres et diplômes attribués par les universités catholiques. C'est là une très grave atteinte à la laïcité qui se traduit par la mise en cause du monopole de la collation des grades par l'Etat au travers du service public universitaire.

De manière insidieuse les intrusions de communautés et courants religieux se multiplient dans les services publics. L'apparition des théories créationnistes en est un exemple spectaculaire. Plus récemment la polémique sur les genres engendrée dans le cadre de l'enseignement de la biologie ne peut que nous amener à exiger l'application et le renforcement de la législation contre les sectes. Et c'est avec la plus grande énergie qu'il nous faut nous opposer à toute entreprise venant de groupes de pression politiques, patronaux ou religieux, du Ministère lui-même d'évidence aujourd'hui soumis à leurs idéologies, de supprimer dans des classes du second degré l'enseignement de l'Histoire pendant que par ailleurs on cherche à imposer une Histoire, une Philosophie, une Economie officielles au travers des modifications des programmes.

Aujourd'hui notre service public de l'Education Nationale est en grand danger. L'asphyxie budgétaire sous le sceau de la RGPP combinée à de multiples réformes régressives pourraient bien rapidement conduire, à l'inverse de l'Unification laïque qui demeure notre objectif, à l'alignement du fonctionnement de nos écoles et établissements sur celui de l'enseignement privé au demeurant prompt à « expérimenter » les dites réformes et même à les devancer quand elles n'y sont pas depuis longtemps installées. La question de l'évaluation en liaison avec un pouvoir renforcé des chefs d'établissements nous fait craindre le pire.

En tout état de cause, et je terminerai par là, nous sommes prêts pour notre part à soutenir, et à participer, pour notre part à toute structure, y compris localement, qui pourrait faire office d'observatoire de la laïcité.

Et bien entendu nous sommes prêts à réfléchir avec tous ceux qui le souhaitent aux voies par lesquelles **remettre sur le métier l'ouvrage de la création d'un grand service public**, unifié et laïque de l'Education Nationale.

Vous aurez remarqué qu'on cite beaucoup Jaurès depuis un certain temps. Toutefois on cite rarement ceci : *... tout recul et toute somnolence de la République a été une diminution ou une langueur de la laïcité ; et tout progrès, tout réveil de la République, un progrès et un réveil de la laïcité.*

La crise qui frappe l'Europe n'est pas la nôtre, c'est une crise de la spéculation et du capital financier parce que l'économie de marché est en complet décalage avec l'économie réelle, celle qui produit, celle qui crée de la richesse grâce au salariés.

Cette crise, nous ne la paierons pas : la dette publique est essentiellement due aux cadeaux faits aux riches et aux entreprises, à la réduction de la croissance et au sauvetage des banques, ces banques qui, sur les 1500 milliards d'euros prêtés, n'en ont investi que 8% dans l'industrie et la création de richesses.

Certaines dettes sont illégitimes ! Celle-ci en fait partie ! Nous ne la paierons pas !

Les gouvernements européens utilisent la stratégie du choc, dramatisant la dette, pour faire passer des politiques néolibérales et des attaques en règle contre tous les salariés du public comme du privé, particulièrement les femmes et les jeunes, les retraités, les chômeurs.

Les politiques d'austérité sont injustes et inefficaces.

Injustes, parce qu'elles frappent les pauvres triplement : par la hausse des impôts indirects tel que la TVA, par la baisse des revenus et par la réduction des services publics.

Inefficaces, parce qu'elles cassent la croissance et la possibilité future de rembourser.

Est-ce juste et efficace que les banques spéculent sur les dettes des Etats ? Les nouveaux prêts servent à rembourser les anciens : en payant des taux usuriers d'intérêts sur les intérêts ; c'est pour cela que la Grèce s'enfoncé.

La Grèce est d'ailleurs un laboratoire des plans d'austérité. Qu'on en juge :

Depuis février 2010, quelles sont les mesures prises par le gouvernement grec ? Suppression des primes dans le public, baisse des retraites, hausse de 4 points de TVA, baisse du seuil d'imposition, remise en cause des conventions collectives et privatisations (qui au passage ne rapportent que 19 milliards sur les 50 prévus). Les toutes dernières mesures votées au Parlement grec sont la baisse de 22 % du SMIC, de 32 % du salaire minimum pour les jeunes (soit 512 € par mois). En quoi la baisse des salaires du privé va-t-elle réduire la dette publique et relancer la croissance ?

Enfin, ce nouveau programme d'austérité prévoit une baisse de 15 % des retraites complémentaires et le licenciement de 15 000 fonctionnaires.

Les conséquences sont désastreuses pour les Grecs : 25000 SDF à Athènes, soupes populaires, retrait des seniors des maisons de retraite, 1 million de chômeurs pour un pays de 11 millions d'habitants, dont 50 % de chômeurs chez les jeunes de moins de 25 ans qui fuient en grand nombre vers l'étranger

Ce retour en arrière de plusieurs décennies jette les grecs dans la misère !

Dans le même temps, c'est aussi une crise très grave pour la démocratie. La « troïka » (Commission Européenne, Banque Centre Européenne et FMI) impose des mesures régressives aux parlements des pays européens.

Les chefs d'Etat, dont le nôtre, s'appêtent à signer un nouveau traité le 1er mars, en dehors de toute consultation démocratique. Celui-ci inscrit dans le marbre des politiques d'austérité salariale et le recul des garanties collectives dans tous les pays d'Europe. Son principal objectif est de réduire au maximum les déficits publics, quels qu'en soient les impacts sociaux. Ce traité ne relancerait pas la croissance et ne résoudrait en rien la crise de la dette souveraine.

Cette crise de la zone euro est utilisée pour mettre en concurrence les systèmes sociaux et fiscaux des différents pays d'Europe et les brader. La politique européenne de « dumping social et fiscal » pousse les pays à sacrifier leur politique sociale. La Confédération Européenne des Syndicats (CES) s'est prononcée - et c'est une première - contre l'adoption de ce nouveau traité.

Florence Antognazza - Jean-Pierre Lecoq

Calendrier des opérations de carte scolaire second degré

- 13 mars : GT mesures carte scolaire
- 15 mars : CTSD Second degré
- 23 mars : CTA au Rectorat
- 28 mars : CDEN

Si l'on veut mieux mesurer ce que signifie concrètement « supprimer un poste de fonctionnaire sur deux partant à la retraite » dans ses conséquences au plan départemental, il nous suffira de prendre l'exemple de l'Education nationale.

Pour la rentrée prochaine, pour le seul premier degré : 48 postes vont être « confisqués » au département alors que le nombre d'élèves devrait augmenter de près de 1500 élèves si l'inspection académique acceptait de comptabiliser les enfants de moins de 3ans et de les scolariser dans de bonnes conditions.

La suppression de ces 48 postes se traduira par 17 postes d'enseignants de RASED en moins, c'est-à-dire plus de 1000 élèves avec des difficultés d'apprentissage qui ne bénéficieront plus, dans le département, de l'aide apportée par des personnels formés, spécialisés ! La conséquence immédiate, c'est non seulement la fin de l'aide aux élèves les plus en difficulté mais surtout le renvoi de la gestion de ces difficultés à l'enseignant seul dans sa classe. **D'où davantage de souffrance pour l'élève, davantage de souffrance pour la classe, davantage de souffrance pour l'enseignant.** Il faut ajouter à cela la suppression des 3 postes de remplaçants qui permettait la formation d'enseignants spécialisés, c'est-à-dire l'abandon, par l'inspection académique, de toute nouvelle formation. Les missions des enseignants spécialisés sont pourtant des missions spécifiques, remplies par des enseignants formés spécialement, intervenant en cas de difficultés particulières que l'enseignant de la classe n'a pu résoudre. En effet, contrairement à ce que veulent faire croire le gouvernement, le rectorat, **ce ne sont pas les quelques heures d'aide personnalisée dont sont chargés les maîtres « ordinaires » qui peuvent apporter une solution à ce type de difficultés.**

La suppression de ces 48 postes, c'est aussi la suppression de 2 postes de directeurs de centres de classe de mer, la fermeture de 27 classes pour 11 ouvertures seulement (et aucune en maternelle), de postes de remplaçants.

En deçà de 28 de moyenne par classe, c'est-à-dire des classes de 30 élèves ou plus, l'inspecteur d'académie n'ouvre pas de classe supplémentaire en élémentaire ou en primaire ! Et pour les classes maternelles, la moyenne de 32 ne choque pas l'administration qui déclare froidement ne pas vouloir ouvrir dès lors que cela donnerait des possibilités supplémentaires de scolariser les tout petits !

Comment se traduiraient ces mesures à la rentrée de septembre prochain ? Les parents, grands-parents que vous êtes ne peuvent s'y tromper : l'augmentation du nombre d'élèves dans des classes, c'est la dégradation des conditions d'enseignement et de travail dans les écoles. La suppression des postes de remplaçants, c'est augmenter le risque qu'un maître absent ne soit pas remplacé et que ses élèves soient répartis dans les autres classes de l'école, augmentant encore des effectifs déjà chargés. Comment, dans ces conditions, vos enfants pourraient-ils bien apprendre ? Comment les enseignants pourraient-ils faire le beau et bon travail qu'ils aimeraient faire et aider chaque enfant en particulier ?

Des dégâts identiques minent les autres niveaux d'enseignement. Pour l'ensemble de notre service public de l'Education nationale, la liste est longue et impressionnante des agressions subies au fil des années. La formation initiale et continue n'existe plus, les mouvements d'éducation populaire, d'éducation nouvelle, les associations complémentaires de l'Enseignement public sont asphyxiés, la difficulté, voire l'impossibilité d'assurer les remplacements, la mise en difficulté et le découragement des jeunes enseignants, l'accroissement de la souffrance au travail. C'en est au point que, dans nombre de disciplines, on n'arrive plus à recruter suffisamment de candidats, et c'en est au point que, pour protester contre cette politique catastrophique, d'éminents universitaires ont décidé, ces jours derniers, de démissionner d'un certain nombre de jurys d'examen et de concours...

Et toute une kyrielle de « réformes » s'appliquent, d'autres sont dans les tiroirs, pour changer le statut des enseignants, accroître l'autonomie des établissements et transformer les personnels de direction en chefs d'entreprises évaluant aujourd'hui et embauchant demain les professeurs, pour transformer le collège en gare de triage : va-t-on revenir à l'époque où une minorité pouvait accéder à des études longues, où la majorité était vouée à sortir le plus tôt possible du système éducatif ?

Il s'agit pour nous de faire que toutes les conditions soient mises en oeuvre pour assurer la réussite de tous les jeunes. Aujourd'hui plus que jamais nous avons besoin d'un système éducatif qui s'attaque vraiment aux inégalités, traite au premier chef la situation des élèves en difficulté.

D'autres choix sont nécessaires, et ils sont possibles. **Il faut donc donner à l'Ecole tous les moyens d'être, de la Maternelle à l'Université, une Ecole démocratique, ambitieuse, et émancipatrice !**

Marylène Le Maux